



# “ Savoir-vivre ... Chez soi

## Les déchets ménagers

### Les ramassages

Pour un meilleur aspect du village, tout le monde doit jouer le jeu, et cela passe par le respect de la réglementation, notamment concernant le ramassage des ordures ménagères, petit rappel :

- **En centre-ville**, les ordures ménagères doivent être sorties le soir, après 19h, présentées dans des sacs en plastique fermés et suspendus aux crochets prévus à cet effet sur l'habitation de l'utilisateur. Le ramassage a lieu tous les jours en centre-ville, y compris le dimanche et les jours fériés, par le service de collecte du Pays de Martigues.
- **À Varage & Massane**, les ordures ménagères doivent être sorties avant 6h, présentées dans le container prévu à cet effet, devant l'habitation de l'utilisateur. Le ramassage a lieu tous les mardis et vendredis par le service de collecte du Pays de Martigues. Le recyclage (poubelle jaune) est ramassé le vendredi matin en milieu de matinée.
- **Pour tous les autres quartiers**, les ordures ménagères doivent être sorties avant 6h, présentées dans le container prévu à cet effet, devant l'habitation de l'utilisateur. Le ramassage a lieu tous les lundis et jeudis. Le recyclage (poubelle jaune) est ramassé le jeudi matin en milieu de matinée.

**N'oubliez pas !** Les containers doivent être rentrés dans les propriétés après le passage des camions, et le stationnement des véhicules ne doit pas gêner le passage !

### Pensez au tri !

Un doute sur ce qui se recycle ou pas ? Retrouvez **le Guide du tri** à disposition à Saint Mitre Informations, ou sur le site du conseil de territoire : <http://www.paysdemartigues.fr/nos-competences/dechets/tri-selectif.html>

**Consignes de tri**  
le tri ? J'ai tout compris !



### Les sanctions

Le non-respect de ces règles, outre la pollution visuelle, entraîne également des contraventions de deuxième classe d'un montant de 35€.

La Police Municipale de Saint Mitre les Remparts verbalisera systématiquement les contrevenants.



### Une question ?

Une question sur les horaires, votre container est abîmé... N'hésitez pas à contacter le service de collecte de déchets du Pays de Martigues, qui s'occupe du ramassage au

**04 42 13 25 60**



**Rappel :**  
Collectez toutes les fiches pour vous créer votre guide !